



Sylvie DESCOMBES- Secrétaire Générale du SE UNSA

à :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale, en résidence à Mâcon

Objet : Questions diverses à la CAPD du 28/06/10

Questions Mouvement

- **Combien de collègues restent sans poste à l'issue de la phase d'ajustements ?**
Quand, comment, par qui seront-ils informés de l'organisation de leur service à la rentrée ?
- **Quelle a été exactement la règle de maintien possible sur un poste fractionné obtenu l'année dernière ?**
- **Fusion d'écoles et conséquences sur le mouvement : Il est apparu que des écoles maternelle et élémentaires ont fusionné après le mouvement faisant disparaître un poste de direction attribué à TP. Ex : écoles de Viré. La collègue ayant obtenu le poste de direction est pénalisée. Elle souhaite garder le poste d'adjoint à titre définitif. Cela a-t-il reçu l'accord de Mr l'Inspecteur d'académie ?**
- **Décharge de direction Lucie Aubrac, Blanzay : peut-elle être couplée avec le complément de service de Mme Varraux, qui est à 50% sur un poste RASED (sous-réserve bien sûr que ce complément ne soit pas assuré par un enseignant spécialisé qui aurait un autre 50% RASED à compléter ?**
- **EMF : Qu'en est-il du principe de recrutement des EMF sur 3 ans ? Les EMF s'étonnent de voir qu'ils n'assureront plus cette fonction l'année prochaine. Mr Pascal Baudion, EMF nommé à l'école Sud Michelet au Creusot, souhaite pouvoir conserver une partie de formation auprès de l'Université de Bourgogne et auprès des T1 et T2 en formation initiale différée. Pour quelles raisons le lui refuser, d'autant plus qu'il serait éventuellement prêt à abandonner la décharge attachée à sa mission d'EMF, sous réserve d'être remplacé ponctuellement en cas de besoin ?**

Chalon sur Saône, le 21 juin 2010

Sylvie Descombes, pour les élus du SE UNSA à la CAPD

Syndicat des Enseignants UNSA 2, Rue du Parc - 71 100 CHALON SUR SAÔNE

☎ 03.85.41.32.22 - 06.87.16.78.64 - 71@se-unsa.org



Mon choix c'est Milasa !